



## A R R Ê T É

N°2025/T001

### Objet : ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de VIF,  
Guy GENET

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté du Maire n°2022/R160 en date du 29 novembre 2022, portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc GRAND ;

**Vu** la demande en date du 03 décembre 2024 par laquelle l'entreprise CITEOS – 2 impasse Henri Barbusse – 38 120 SAINT EGREVE, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux sur le réseau électrique – rue du Portail Rouge - chantier de la future Médiathèque - pour le compte d'ENEDIS ;

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**Vu** l'arrêté 2024T186 en date du 13 décembre 2024 délivré au profit de l'entreprise CITEOS ;

### ARRETE :

**Article 1 :** Les prescriptions de l'arrêté 2024T186 sont prorogées jusqu'au 20 février 2025.

#### Article 2 : Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le 08 JAN 2025

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint délégué aux travaux, risques majeurs, sécurité des ERP,  
espaces verts, accessibilité et infrastructures scolaires,  
Jean-Marc GRAND

